

Les chiffres clés



COÛT PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

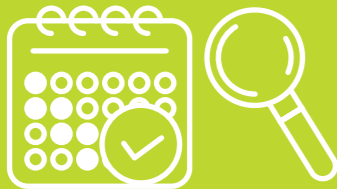
- Coût prévisionnel de **207 M € HT** (valeur 2021).



PRODUCTION PRÉVISIONNELLE D'ÉNERGIE

- **290 GWh** d'énergie thermique délivrée annuellement au réseau de chaleur soit l'équivalent de **32 000 logements-type**.
- **80 GWh** d'énergie électrique dont **75% autoconsommée**.

Produire sa propre énergie permet une plus grande autonomie.



Quelques dates

Planning prévisionnel

MARS
2022

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre au groupement BC Ingénieurs Conseils / AIA Architectes / Artélia / TBF+ Partners

MAI
2022

Démarrage des études de conception

2023

Premiers diagnostics (amiante, pollution, structure, géotechnique, matériaux pour le réemploi)

2023
-
2025

Suite des études de conception avec le dépôt du permis de construire et du dossier ICPE* prévu en 2024

2024

Relocalisation du Centre Technique de La Tronche et de l'actuelle déchèterie d'Athador

2025

Démarrage des travaux avec une première phase de déconstruction du centre de tri

FIN
2028

Mise en service de la nouvelle UIVE

2029

Déconstruction de l'actuelle UIVE et renaturation de la zone

*Demande d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

2022 - Crédits photographiques: AIA Architectes.



Construction de la nouvelle UIVE Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique



Un site en mutation

Les déchets des collectivités du Sud Isère sont pour la plupart orientés actuellement vers les outils de traitement situés sur le site d'Athador à La Tronche.

CE SITE REGROUPE DEUX INSTALLATIONS

- l'**incinérateur** (unité d'incinération et de valorisation énergétique) qui permet de produire du chauffage et de l'électricité grâce à la combustion des ordures ménagères, construit en 1972
- le **centre de tri de déchets recyclables**, construit en 1989.

DE NOUVELLES EXIGENCES

Aujourd'hui, ces outils de traitement arrivés en fin de vie doivent évoluer pour répondre aux évolutions réglementaires et aux exigences toujours plus grandes, notamment en ce qui concerne la réduction et le recyclage des déchets ainsi que la qualité de l'air.

FINANCÉ PAR LE GROUPEMENT SUD ISÈRE



LES NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- L'arrêté du 12 janvier 2021 abaisse les Valeurs Limites d'Émissions (VLE) dans l'air et dans l'eau tout en fixant les méthodes de surveillance associées. Il définit également le niveau d'efficacité énergétique à atteindre.
- Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (décembre 2019) impose qu'un minimum de 35% de la superficie du site d'Athador soit végétalisée dont au moins 25% des espaces de pleine terre.
- La loi AGEC du 10 février 2020 impose qu'en cas de démolition, un diagnostic Produits Matériaux Équipements Déchets (PEMD) soit réalisé pour envisager en priorité le réemploi des matériaux ou à défaut leur recyclage.

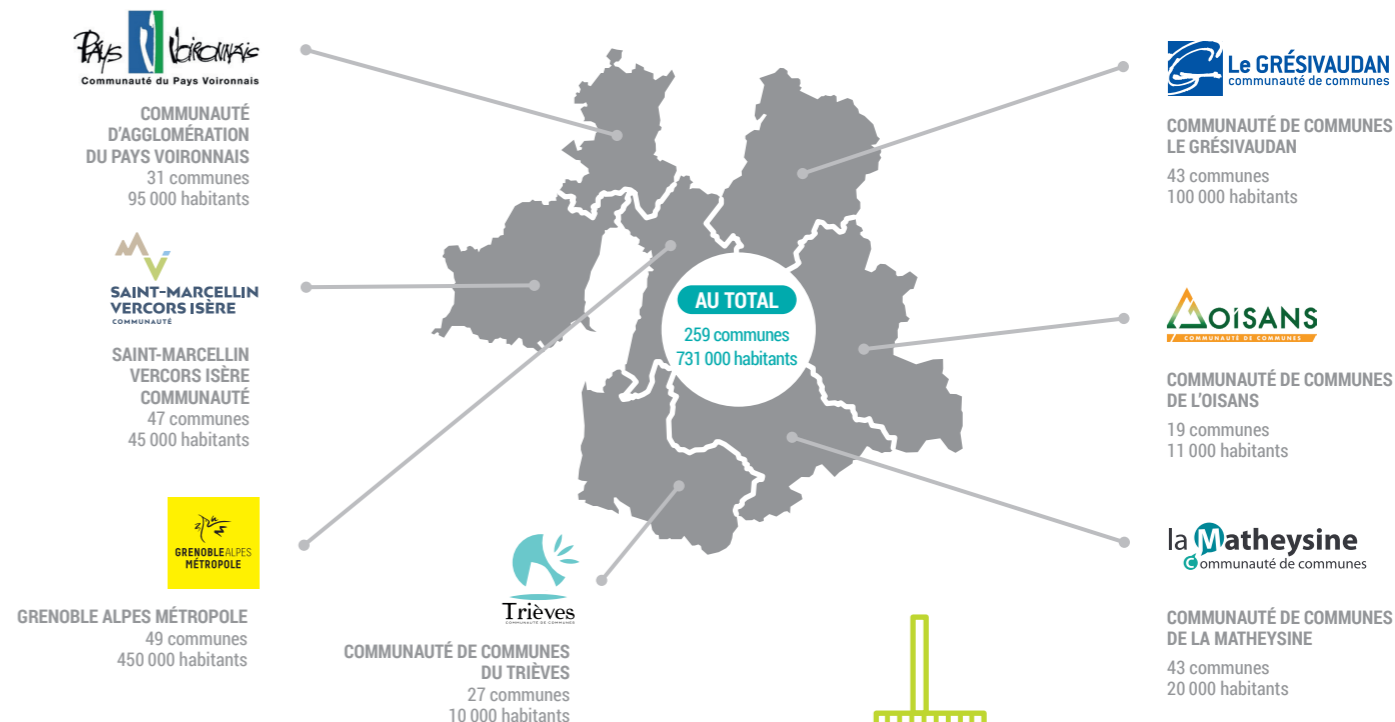
Une mobilisation inter-territoire

POUR RÉPONDRE À CE DÉFI, LES SEPT COLLECTIVITÉS DU SUD-ISÈRE, REPRÉSENTANT 60 % DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT SOIT PRÈS DE 740 000 HABITANTS, ONT DÉCIDÉ EN 2018 DE S'UNIR.

Elles se sont associées pour cofinancer la construction du nouveau centre de tri d'abord puis du nouvel incinérateur. Tous les territoires concernés investissent ensemble dans le cadre d'un groupement de commandes pour la construction de ces outils qui serviront à la mesure des besoins de chacun.

Une démarche de coopération territoriale majeure puisqu'il s'agit de maîtriser le coût de traitement des déchets en mutualisant les outils, tout en les modernisant et en les dimensionnant au plus juste.

Le programme actuel de reconstruction a intégré les conclusions issues de la concertation citoyenne engagée en 2019. Le panel a souhaité par exemple que l'UIVE puisse être utilisée comme outil pédagogique : un parcours de visite avec vue sur le process et salle pédagogique a été intégré au projet.



Présentation du projet

La vocation de l'UIVE est d'incinérer les déchets qui ne sont ni recyclables ni valorisables en compost pour éviter leur enfouissement :

La chaleur produite par la combustion est récupérée pour chauffer l'eau, alimenter le réseau de chauffage urbain et produire de l'électricité (principalement utilisée pour les besoins de l'UIVE).

La nouvelle unité sera dotée d'une capacité de traitement de 165 000 tonnes par an (contre 185 000 aujourd'hui), afin de correspondre aux baisses attendues de production de déchets. Cet équipement dont le bâtiment et le process seront entièrement neufs sera opérationnel fin 2028.



Pour que les déchets recyclables ou compostables soient valorisés il faut les déposer au bon endroit (bac de tri, bac à verre, compost ...). Jetés avec les ordures ménagères ils seront incinérés.

UN PROJET GLOBAL

Ce projet s'articule en deux temps :

- Construction du nouveau centre de tri (actuellement en cours) puis démolition de l'ancien
- Construction de la nouvelle UIVE à l'emplacement de l'ancien centre de tri

Dès la mise en service du nouveau centre de tri prévue en fin d'année 2023, la déconstruction de l'ancien bâtiment sera engagée pour libérer le foncier. L'implantation sur ce même espace et la programmation en simultané ont été réfléchies pour permettre la continuité du service public de traitement des déchets.

LA NOUVELLE UIVE

- En termes d'architecture et de paysage

L'implantation du projet en entrée de ville, sur un axe à forte circulation et en même temps le long des berges de l'Isère impose de prendre en compte l'enjeu architectural et paysager. Le nouveau bâtiment doit s'intégrer à la fois dans son environnement et être en cohérence avec le nouveau centre de tri construit à proximité. Légèrement plus haut que l'incinérateur actuel, le futur bâtiment s'inscrit dans la modernité et présente des qualités environnementales ambitieuses. Une attention particulière a été portée sur la façade Sud qui donne sur les berges de l'Isère.

- Sa capacité et ses performances environnementales

En cohérence avec l'augmentation de la capacité de traitement du nouveau centre de tri, le nouvel incinérateur réduit sa capacité. De 185 000 t/an auparavant, il passe à 165 000 t/an.

Les performances des équipements permettront de maintenir la production d'énergie à son niveau actuel, voire de l'augmenter, et ce malgré la baisse des tonnages de déchets incinérés. Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires européennes, les performances environnementales de la nouvelle UIVE seront renforcées, notamment concernant les rejets atmosphériques. Des systèmes de désodorisation et de traitement acoustique seront également mis en place pour maîtriser les nuisances dans son environnement proche. L'équipement sera également plus adapté à la nature du déchet qui arrive actuellement sur site, et pourra répondre plus facilement aux futures évolutions de réglementation.

- Un site tourné vers le citoyen

L'incinérateur offrira un circuit pédagogique permettant à chaque citoyen de le visiter afin de sensibiliser les usagers sur les étapes et les impacts d'un traitement par incinération des déchets. En extérieur, l'espace libéré par la déconstruction de l'ancienne UIVE sera largement renaturé par un paysagiste, avec pour objectif de rendre cet espace aux citoyens, dans la continuité du parc de l'Île d'Amour.